

# CENTRE MARIE-MÉDIATRICE

## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 05 décembre 2018

Local 104

14h15

Procès-verbal (document de travail)

### Sont présents

#### Noms

#### Groupes représentés

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Madame Sonia Lombart     | Représentante des groupes socio-communautaires/DÉCLIC                  |
| Madame Véronique Lalonde | Représentante des groupes socio-économique/Le PITREM                   |
| Madame Lucie Demers      | Représentante des enseignants  |
| Monsieur Denis Carignan  | Représentant des enseignants   |
| Madame Virginie Gagnon   | Représentante des professionnels/<br>conseillère en formation scolaire |
| Monsieur Alain Sauvé     | Représentant du personnel de<br>soutien /surveillant d'élèves          |
| Madame Camila Martinez   | Représentante des élèves   |
| Madame Sylvie Marcotte   | Représentante des élèves   |

### Sont également présents à la table du conseil

|                         |                                 |
|-------------------------|---------------------------------|
| Monsieur Daniel Mailhot | Directeur par intérim du centre |
| Madame Tricia Roy       | Secrétaire                      |
| Madame Karine Fournier  | Invitée                         |
| Monsieur Alain Beaulieu | Invité (a quitté à 15h20)       |

1- **Présence et quorum**

315 - CÉ  
18/19

Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ: ouvre la séance à 14 h 20 après avoir constaté le quorum et s'être assuré que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus, et demande aux membres du CÉ de se présenter.

2- **L'ordre du jour**

315 - CÉ  
18/19-115

**PRÉAMBULE** : Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT**, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Denis Carignan et appuyée par Monsieur Alain Sauvé, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 05 décembre 2018, en n'y apportant aucun changement.

| Durée   | No | Sujets   | Objets              |
|---------|----|--|---------------------|
| 1 min   | 1  | Présence et quorum   | Constat Accueil     |
| 2 min.  | 2  | Ordre du jour  | Adoption            |
| 10 min. | 3  | Procès-verbal de la séance du<br>05 décembre 2018 07 novembre 2018 | Adoption            |
| 20 min. | 4  | Budget annuel du Centre  | Présentation        |
| 10 min. | 5  | Répartition des montants pour les mesures dédiées.                 | Approbation         |
| 20 min. | 6  | Priorisation 2018-2019   | Information/Échange |
| 20 min. | 7  | Projet éducatif  | Information         |
| 10 min  |    | Questions du public  |                     |
|         |    | Levée de la séance   |                     |

**3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2018**

315 - CÉ  
18/19-116

**PRÉAMBULE** : Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ, permet aux membres de faire la lecture individuellement du procès-verbal verbal.

**CONSIDÉRANT**, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2018 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Lucie Demers et appuyée par Madame Véronique Lalonde, il est résolu à l'unanimité:

**DE DISPENSER**, la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2018;

**D'ADOPTER** tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2018 du conseil d'établissement du centre Marie-Médiatrice en n'y apportant aucune correction.

**4 - Budget annuel du Centre**

315 - CÉ

Le directeur par intérim, Monsieur Daniel Mailhot, présente l'état de situation du budget du Centre. Il utilise les documents officiels du Service des ressources financières de la CSDM, destinés aux membres du CÉ, afin d'en faire la présentation. Il précise que certains montants n'apparaissent pas encore au budget du Centre mais seront déposés sous peu par le Service des ressources financières. Comme par les années antérieures un suivi rigoureux des dépenses est exercé par la direction du Centre, en étroite collaboration avec le Service des ressources financières.

## PROJET DE RÉSOLUTION

### 5 - Approbation de la répartition des montants dédiés

315 - CÉ

PRÉAMBULE : NIL;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021, les conseils d'établissement doivent adopter une résolution confirmant la réception des sommes pour les mesures dédiées.



**EN CONSÉQUENCE**, le conseil d'établissement du centre Marie-Médiatrice confirme que la CSDM a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 27332 \$.

LE 5 DÉCEMBRE 2018

SONIA LOMBART, PRÉSIDENTE

**6 - Priorisation.**

315 - CÉ

Une discussion sur ce qui doit être prioritaire au centre se tient entre les membres du Conseil d'établissement. Il en ressort que la valorisation du centre est un élément à prioriser. Les membres souhaitent que la spécificité du centre et ses bons coups soient mieux diffusés. De plus, il y a un consensus pour améliorer le côté "vert" du centre.

**7 - Projet éducatif.**

315 - CÉ

Monsieur Mailhot présente aux membres du Conseil d'établissement l'état des travaux pour l'élaboration du projet éducatif. Le 30 novembre, lors d'une journée pédagogique, les membres du personnel ont travaillé à réfléchir sur ce que nous devrions y retrouver. Le sous-comité travaillera au cours des prochaines semaines afin de bien résumer ce qui est ressorti des discussions du 30 novembre et traduire le fruit de cette réflexion en enjeu, objectifs, orientations, indicateurs et cibles, tel qu'exigé par la loi de l'instruction publique.

**Question du public**

315 - CÉ  
18/19

Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ remercie les membres pour leur participation.

Levée de la séance :

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Denis Carignan et appuyée par Madame Véronique Lalonde, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 15h15

Adopté le 20 mars 2019



Sonia Lombart  
Présidente



Véronique Lalonde  
Vice-présidente

20 mars 2019  
Date

Liste des documents joints au présent procès-verbal

| Item à l'ordre du jour | Sujets de l'annexe |
|------------------------|--------------------|
|                        |                    |
|                        |                    |
|                        |                    |